



Définition

La **déconcentration administrative** est une organisation de l'État qui consiste à confier certains pouvoirs à des représentants nommés (préfets, sous-préfets, etc.) présents sur tout le territoire, tout en restant sous l'autorité du pouvoir central.

Les objectifs de la déconcentration

- Rapprocher l'administration des populations.
- Alléger le travail de l'administration centrale.
- Appliquer les décisions du gouvernement sur tout le territoire.
- Assurer un développement équilibré des régions.
- Renforcer la cohésion sociale et la paix.
- Contrôler efficacement le territoire national.

Les structures de l'administration déconcentrée

Structure	Responsable	Nombre (C.I.)	Rôle principal
District autonome	Ministre-Gouverneur	14	Coordonne le développement du district et réduit les disparités régionales.
Région	Préfet de région	31	Développe la région, coordonne les services et représente l'État.
Département	Préfet	109	Coordonne les services administratifs et suit les actions de développement.
Sous-préfecture	Sous-préfet	509	Supervise les villages, organise les élections et le recensement.
Village	Chef de village	Plus de 8 000	Représente la population auprès de l'administration.

Schéma de l'organisation déconcentrée

Primature (*District autonome*)



Ministère de l'Intérieur



Région



Département



Sous-préfecture



Village

Le rôle de l'administration déconcentrée dans le développement

- ✓ Met en œuvre les décisions de l'État.
- ✓ Favorise le développement économique, social et culturel.
- ✓ Réduit les inégalités entre les régions.
- ✓ Renforce la cohésion sociale.
- ✓ Rapproche les services publics des citoyens.

A RETENIR ABSOLUMENT

- ✓ La déconcentration consiste à déléguer des pouvoirs à des représentants nommés par l'État.
- ✓ Les représentants de l'État restent sous l'autorité du pouvoir central.
- ✓ Les principales structures sont : district autonome, région, département, sous-préfecture et village.
- ✓ Le préfet représente l'État dans la région et le département.
- ✓ La déconcentration facilite le développement et le contrôle du territoire.

